

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 31 AOÛT 2022, 11 H 34,  
À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ, SITUÉE AU  
129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA  
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE  
SONT PRÉSENTS :**

---

|   |                              |
|---|------------------------------|
| M <sup>me</sup> Cathy Poirier, mairesse | Ville de Percé               |
| M. Roberto Blondin, maire               | Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé |
| M. Gaston Leblanc, maire suppléant      | Ville de Grande-Rivière      |
| M. Gilles Daraiche, maire               | Ville de Chandler            |
| M. Henri Grenier, maire                 | Mun. de Port-Daniel-Gascons  |

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

M<sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 11 h 34 par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**22-08-173-E**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**22-08-174-E**

**AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE  
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

**CONSIDÉRANT** le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit effectuer des travaux de remplacement du revêtement de toiture à l'édifice administratif;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- autorise la direction générale à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
- a pris connaissance du guide du PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent;

- s'engage, s'il obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- confirme, s'il obtient une aide financière pour son projet, qu'il assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

#### **22-08-175-E**

#### **OCTROI DE CONTRAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX À L'ÉDIFICE DE LA MRC**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat à CL DESIGN, au coût de 8 500 \$, plus taxes, pour estimation, coordination PRACIM, plans, devis et surveillance de chantier relativement à des travaux de remplacement du revêtement de toiture à l'édifice de la MRC.

#### **22-08-176-E**

#### **TRAVAUX À L'ÉDIFICE DE LA MRC - AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit effectuer des travaux de remplacement du revêtement de toiture à l'édifice administratif;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a octroyé un mandat à CL Design inc. pour pour estimation, coordination PRACIM, plans, devis et surveillance de chantier;

**CONSIDÉRANT** que cette étape est nécessaire pour la réalisation des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gaston Leblanc, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à procéder à un appel d'offres pour les travaux à l'édifice de la MRC.

#### **22-08-177-E**

#### **DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**CONSIDÉRANT** que les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2021 ont été déposés au conseil de la MRC en séance de travail du 31 août 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2021.

#### **22-08-178-E**

#### **FONDS ÉOLIEN – CONTRIBUTION AU PROJET DE SERVICES MUTUALISÉS DU CPE LA BELLE JOURNÉE**

**CONSIDÉRANT** le projet d'offrir un service partagé (éducatrice volante) aux responsables de service de garde éducatif (RSGE) en milieu familial du CPE La Belle Journée;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'est dotée d'un « Plan stratégique 2019—2023 » et d'un « Plan d'action global » ciblant à la fois des axes stratégiques et des actions de déploiement notamment, en favorisant le recrutement de la main-d'œuvre dans nos organisations pour assurer leur pérennité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un montant 15 000 \$ au CPE La Belle Journée provenant du Fonds éolien.

Le tout est conditionnel à ce que l'organisme respecte les règles ainsi que les modalités fixées au protocole d'entente par la MRC.

**22-08-179-E**

**AÉROPORT – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

**CONSIDÉRANT** le projet d'agrandissement et de modernisation de l'aérogare de l'aéroport du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à divers contrôles qualitatifs des matériaux;

**CONSIDÉRANT** les trois (3) demandes de prix soumises;

**CONSIDÉRANT** que l'unique soumission déposée est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'octroi d'un contrat à Englobe pour un montant de 17 301 \$, taxes en sus, pour procéder au contrôle qualitatif des matériaux au chantier d'agrandissement et de modernisation de l'aérogare de l'aéroport du Rocher-Percé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**22-08-180-E**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 11 h 36.

---

Samuel Parisé  
Préfet

---

Christine Roussy  
Directrice générale & Greffière-trésorière